

Liste des décisions prises par le Conseil de Zone le 10 juillet 2026 à Beauraing

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

Séance publique**1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le Conseil de zone approuve le procès-verbal de la séance du 12/06/2026.

2. Rapport annuel d'activités 2025 - Présentation

Le Conseil de zone prend connaissance du rapport annuel d'activités 2025.

3. Convention Codis - Fin préavis

Le Conseil de zone approuve décide de mettre fin à la convention relative au fonctionnement opérationnel et administratif du CODIS, signée par la zone DINAPHI, la zone NAGE et le Gouverneur de la Province de Namur, à la date du 31 mai 2026.

4. Convention de détachement – SPF Intérieur Organe national - DINAPHI - Prolongation

Le Conseil de zone approuve décide d'approuver la prolongation de la convention de détachement entre la zone de secours DINAPHI, le SPF Intérieur et Madame Félicie AKKERMANS, à raison de 10% d'un équivalent temps plein, du 6 juillet 2026 au 31 décembre 2026.

5. MP Achat matériel et équipement pour les équipes plongée et eau-vive (Accord-cadre) - Conditions et mode de passation

Le Conseil de zone approuve décide d'approuver le cahier des charges N° 2026-023 du marché "Achat matériels et équipements pour les équipes plongée (lot 1) et eau-vive (lot 2) (Accord-cadre)" ainsi que le montant estimé qui s'élève à € 90.082,60 hors TVA ou € 109.000,00 TVA comprise ; De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

6. MP Achat de machines, équipements et consommables pour labo ARI et entretiens des équipements - Conditions et mode de passation

Le Conseil de zone approuve décide d'approuver le cahier des charges N° 2026-024 du marché "Achat de machines, équipements et consommables pour labo ARI et entretiens des équipements" ainsi que le montant estimé qui s'élève à € 535.537,20 hors TVA ou € 648.000,00, 21 % TVA comprise ; De passer le marché par la procédure ouverte.

7. Marchés publics - Délégations au Collège - Rapport

Le Conseil de zone approuve décide de prendre connaissance des décisions prises par le Collège de zone au premier semestre 2026 en matière de marchés publics, sur délégation du Conseil de zone, reprises dans le tableau annexé.

8. Promotion au grade de lieutenant professionnel – Appel à candidats pour réserve et désignation jury

Le Conseil de zone approuve décide de lancer un appel à candidatures pour la promotion au grade de lieutenant professionnel, afin de constituer une réserve de promotion ; D'approuver comme suit la composition du jury pour la promotion de caporaux volontaires : pour la zone DINAPHI : le Directeur exécution D1 ou son adjoint, le Directeur Formation ou son adjoint - un officier d'une autre zone de secours : le Colonel Pierre BOCA de la zone NAGE.

9. Recrutement cadre de base professionnel – Vacance d'emploi et appel à la réserve

Le Conseil de zone approuve décide de déclarer vacants trois emplois de sapeur-pompier professionnel à partir du 1er septembre 2026, à pourvoir par appel à la réserve de professionnalisation de 2024.

10. Recrutement secouriste-ambulancier non-pompier volontaire – Vacance d'emploi et appel à la réserve

Le Conseil de zone approuve décide de déclarer vacants 25 emplois de secouriste-ambulancier non-pompier volontaire au 1er septembre 2026, à pourvoir en faisant appel à la réserve de recrutement de secouriste-ambulancier non-pompier.

11. Recrutement secouristes-ambulanciers non-pompiers volontaire – Appel à candidatures pour constituer une nouvelle réserve

Le Conseil de zone approuve décide de lancer un appel à candidature pour la création d'une réserve de recrutement de secouristes-ambulanciers non-pompiers volontaires ; D'approuver le règlement relatif au concours de recrutement de secouristes ambulanciers volontaires ; D'approuver la composition du jury : 2 officiers de la zone DINAPHI - 1 coordinateur secouriste-ambulancier ou un sous-officier de la zone assumant cette fonction - la Directrice administrative ou son sa délégué.e.

12. Recrutement Conseiller en prévention niveau I ou II - Vacance d'emploi et appel à candidatures

Le Conseil de zone approuve décide de déclarer vacant un emploi de conseiller en prévention interne de niveau I ou II, grade A1 spécifique ou B (en fonction du diplôme) ; D'approuver le recrutement d'un Conseiller en Prévention de niveau I ou II sur base de l'avis annexé, avec constitution d'une réserve.

13. Divers

Huis clos

14. Cumul d'activités – Pompier professionnel

Le Conseil de zone approuve décide d'autoriser le Caporal professionnel X à exercer l'activité complémentaire en tant qu'indépendant dans la neutralisation d'hyménoptères et nettoyage de panneaux solaires pour une durée de 4 ans.

15. Sapeur-pompier volontaire stagiaire - Annulation engagement

Le Conseil de zone approuve décide d'annuler l'engagement de Monsieur X, candidat stagiaire pompier volontaire, avec effet immédiat.

16. Recrutement secouriste-ambulancier non-pompier volontaire - Admission en stage

Le Conseil de zone approuve décide d'admettre en stage de recrutement de secouriste-ambulancier non-pompier le candidat 54 ; De fixer l'entrée en service au 1er septembre 2026 ou au premier jour de la semaine qui suit la réception par le service GRH du document du SEPPT qui déclare les candidats aptes à la fonction.

17. Recrutement secouriste-ambulancier non-pompier volontaire - Admission en stage

Le Conseil de zone approuve décide d'admettre en stage de recrutement de secouriste-ambulancier non-pompier le candidat 59 ; De fixer l'entrée en service au 1er septembre 2026 ou au premier jour de la semaine qui suit la réception par le service GRH du document du SEPPT qui déclare les candidats aptes à la fonction.

18. Recrutement secouriste-ambulancier non-pompier volontaire - Admission en stage

Le Conseil de zone approuve décide d'admettre en stage de recrutement de secouriste-ambulancier non-pompier la candidate 60 ; De fixer l'entrée en service au 1er septembre 2026 ou au premier jour de la semaine qui suit la réception par le service GRH du document du SEPPT qui déclare les candidats aptes à la fonction.

19. Recrutement secouriste-ambulancier non-pompier volontaire - Admission en stage

Le Conseil de zone approuve décide d'admettre en stage de recrutement de secouriste-ambulancier non-pompier la candidate 61 ; De fixer l'entrée en service au 1er septembre 2026 ou au premier jour de la semaine qui suit la réception par le service GRH du document du SEPPT qui déclare les candidats aptes à la fonction.

20. Recrutement secouriste-ambulancier non-pompier volontaire - Admission en stage

Le Conseil de zone approuve décide d'admettre en stage de recrutement de secouriste-ambulancier non-pompier le candidat 62 ; De fixer l'entrée en service au 1er septembre 2026 ou au premier jour de la semaine qui suit la réception par le service GRH du document du SEPPT qui déclare les candidats aptes à la fonction.

21. Recrutement secouriste-ambulancier non-pompier volontaire - Admission en stage

Le Conseil de zone approuve décide d'admettre en stage de recrutement de secouriste-ambulancier non-pompier la candidate 63 ; De fixer l'entrée en service au 1er septembre 2026 ou au premier jour de la semaine qui suit la réception par le service GRH du document du SEPPT qui déclare les candidats aptes à la fonction.

22. Recrutement secouriste-ambulancier non-pompier volontaire - Admission en stage

Le Conseil de zone approuve décide d'admettre en stage de recrutement de secouriste-ambulancier non-pompier le candidat 64 ; De fixer l'entrée en service au 1er septembre 2026 ou au premier jour de la semaine qui suit la réception par le service GRH du document du SEPPT qui déclare les candidats aptes à la fonction.

23. Recrutement secouriste-ambulancier non-pompier volontaire - Admission en stage

Le Conseil de zone approuve décide d'admettre en stage de recrutement de secouriste-ambulancier non-pompier la candidate 65 ; De fixer l'entrée en service au 1er septembre 2026 ou au premier jour de la semaine qui suit la réception par le service GRH du document du SEPPT qui déclare les candidats aptes à la fonction.

24. Recrutement secouriste-ambulancier non-pompier volontaire - Admission en stage

Le Conseil de zone approuve décide d'admettre en stage de recrutement de secouriste-ambulancier non-pompier la candidate 66 ; De fixer l'entrée en service au 1er septembre 2026 ou au premier jour de la semaine qui suit la réception par le service GRH du document du SEPPT qui déclare les candidats aptes à la fonction.

25. Recrutement secouriste-ambulancier non-pompier volontaire - Admission en stage

Le Conseil de zone approuve décide d'admettre en stage de recrutement de secouriste-ambulancier non-pompier la candidate 67 ; De fixer l'entrée en service au 1er septembre 2026 ou au premier jour de la semaine qui suit la réception par le service GRH du document du SEPPT qui déclare les candidats aptes à la fonction.

38. Recrutement secouriste-ambulancier non-pompier volontaire - Admission en stage

Le Conseil de zone approuve décide d'admettre en stage de recrutement de secouriste-ambulancier non-pompier la candidate 80 ; De fixer l'entrée en service au 1er septembre 2026 ou au premier jour de la semaine qui suit la réception par le service GRH du document du SEPPT qui déclare les candidats aptes à la fonction.

39. Recrutement secouriste-ambulancier non-pompier volontaire - Admission en stage

Le Conseil de zone approuve décide d'admettre en stage de recrutement de secouriste-ambulancier non-pompier le candidat 81 ; De fixer l'entrée en service au 1er septembre 2026 ou au premier jour de la semaine qui suit la réception par le service GRH du document du SEPPT qui déclare les candidats aptes à la fonction.

40. Recrutement secouriste-ambulancier non-pompier volontaire - Admission en stage

Le Conseil de zone approuve décide d'admettre en stage de recrutement de secouriste-ambulancier non-pompier la candidate 82 ; De fixer l'entrée en service au 1er septembre 2026 ou au premier jour de la semaine qui suit la réception par le service GRH du document du SEPPT qui déclare les candidats aptes à la fonction.

41. Démission honorable – Sergent volontaire

Le Conseil de zone approuve décide d'accorder la démission honorable au Sergent volontaire X à la date du 31 juillet 2026.

42. Démission honorable – Pompier professionnel

Le Conseil de zone approuve décide d'accorder la démission honorable à Monsieur X, sergent professionnel, à la date du 1er juillet 2026.

43. Démission honorable – Secouriste-ambulancier volontaire

Le Conseil de zone approuve décide d'accorder la démission honorable à l'ambulancier volontaire X à la date du 31 juillet 2026.

44. Démission honorable – Secouriste-ambulancier volontaire

Le Conseil de zone approuve décide d'accorder la démission honorable au secouriste-ambulancier volontaire X à la date du 31 juillet 2026.

(s) La Secrétaire de zone f.f.,
Sabine DA SILVA

(s) La Présidente,
Mélanie HAVENNE